

Le compte épargne temps fait sa révolution

Objectifs

- Identifier les conditions de mise en œuvre du CET
- Evaluer les intérêts du dispositif
- Construire son argumentaire en faveur de la mise en place d'un CET dans son entreprise
- Adapter ou mettre en place un CET prenant en compte les évolutions sociétales et les enjeux de l'entreprise

Public

Directeur/responsable rémunération, Directeur/responsable ressources humaines, Directeur/ responsable relations sociales, ...

Pré-requis

Notions en droit social

Programme

1/ Les modalités de mise en place du CET

2/ L'alimentation du compte épargne temps :

- L'augmentation en souplesse et optimisée du temps de travail (les heures supplémentaires, les jours de repos, les RTT, ...)

3/ Les modalités d'utilisation du CET (Don de jours, départ en retraite anticipé, congés divers, ...) :

- Comment introduire de l'agilité intergénérationnelle dans la gestion de ses ressources humaines ? Comment intégrer le CET dans sa démarche RSE ?

4/ Le traitement social et fiscal optimisé des droits épargnés dans le CET

5/ Les passerelles entre le CET et les différents produits d'épargne retraite

6/ L'intégration du CET dans les engagements sociaux de l'entreprise (contrat de génération, égalité F/H, qualité de vie au travail ...)

Méthodes pédagogiques

- Les participants seront amenés, par un travail de groupe, à s'interroger sur les contraintes et opportunités de la mise en place d'un CET dans leur entreprise.
- Mises en situation

Suivi et évaluation des

résultats

- Document d'évaluation de satisfaction et QCM d'évaluation des acquis
- Attestation formation individualisée

Tarif

Adhérent : 380 € HT

Non adhérent : 445 € HT

Durée

1 demi-journée de 8h30 à 12h30, soit 4 heures de formation

Intervenant(s)

Michaël MASCLET, Véronique LE DREN,

Date(s)

SESSION 1

20 Avr 2021 8:30 / 12:30

SESSION 2

16 Nov 2021 8:30 / 12:30